

garde si l'on n'a point fait quelque ouverture à la muraille ou au plancher, pour avoir communication de Lettres ou d'autres choses, & de faire punir les auteurs.

Les Conclavistes ont soin d'aller prendre à un tour qui est commun à tous les Cardinaux du Quartier, ce qui est passé pour la nourriture de leurs Maîtres, qui consiste en du pain, du vin, & un seul plat de viande ou de poisson d'une seule sorte, se on la Constitution de Clement X. Deux Cardinaux ne peuvent manger ensemble ni s'envoyer de ce qu'ils ont à manger.

Les Prélats Députés pour garder extérieurement le Conclave, doivent visiter tous les dehors, & faire punir ceux qui tâcheroient d'y entrer ou d'y faire passer quelque chose, & les Cardinaux Députés visitent tous les vivres ou autre chose que l'on fait entrer dans le Conclave.

Toutes choses ainsi disposées, voici comme se fait l'Élection du Pape. Les Cardinaux s'assemblent deux fois le jour, c'est-à-dire, soir & matin, dans la Chapelle du Conclave, ils ne sont point obligés d'attendre les Cardinaux absens après les dix jours des Obsèques, quand même les Cardinaux seroient absens par la permission du St. Siège.

On met un Calice sur l'Autel. Chaque Cardinal fait un Billet qui est ainsi disposé: il écrit dessus le Billet une Sentence de l'Écriture, par exemple, *Verbum Caro factum est*; dans le premier pli du Billet, il écrit son nom, & fait cacheter ce pli d'un cachet particulier qu'il doit avoir pour ce sujet. Dans l'aurre pli du Billet il fait écrire par son Conclaviste